

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize le dix-neuf février à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie GILLE, Maire.

Étaient présents : Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mme PERARDEL Ophélie, Mr PERNET Gilbert, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST,

Absents excusés : Mr ADNET Bruno, Mr APPERT Guy, Mr PRINCE Christophe.

Mr ADNET Bruno a donné pouvoir à Mr GILLE Pierre-Marie,

Mr APPERT Guy a donné pouvoir à Mr JACQUINET Benoît,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Ophélie PERARDEL est désignée pour remplir cette fonction.

MARCHÉ DE FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION ROUTIÈRE VERTICALE SUR VOIRIE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture et pose de matériel de signalisation routière verticale dont les membres sont :

- La Ville de Châlons-en-Champagne, coordonnateur ;
- La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne;
- Les autres communes, membres de la Communauté d'Agglomération intéressées.

DÉSIGNE la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement.

DIT que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement.

ÉLIT pour la représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres mixte du groupement de commandes :

Membre titulaire : Mr Gilbert PERNET

Membre suppléant : Mr Eric ROBIN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2016 et suivants, sous réserve de leurs votes.

MARCHÉ DE TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE HORIZONTALE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes relatif à des travaux de signalisation routière horizontale dont les membres sont :

- La Ville de Châlons-en-Champagne, coordonnateur ;
- La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne;
- Les autres communes, membres de la Communauté d'agglomération intéressées.

DÉSIGNE la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement.

DIT que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement.

ÉLIT pour la représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres mixte du groupement de commandes :

Membre titulaire : Mr Gilbert PERNET

Membre suppléant : Mr Eric ROBIN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2016 et suivants, sous réserve de leurs votes.

ECHANGE AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE DE MATOUGUES :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 49/2015 du 18 décembre 2015 relative à la proposition d'échange avec l'Association Foncière de Matougues du chemin latéral à la Route Nationale dit « des Champs Chevaliers » d'une contenance d'environ 42 ares avec les parcelles ZD 40, ZE 30 et ZM 97 et 98 d'une contenance totale de 65a 28ca. Il indique que l'Association Foncière a donné son accord pour réaliser cet échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De procéder** à l'échange du chemin latéral de la Route Nationale dit « des Champs Chevaliers » d'une contenance d'environ 42a appartenant à l'Association Foncière de Matougues avec les parcelles ZD 40, ZE 30 et ZM 97 et 98 d'une contenance totale de 65a 28ca,
- **De prendre** à sa charge les frais notariés,
- **De donner tous pouvoirs** à Mr le Maire pour signer l'acte notarié ainsi que les pièces comptables s'y rapportant.

CHATEAU D'EAU :

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commission « Réseaux » s'est réunie pour faire le point sur les deux devis reçus concernant les travaux de remise en état du réservoir du château d'eau.

La commission a retenu l'entreprise Résina moins disante et offrant une garantie supérieure sur le revêtement à mettre en place dans le réservoir.

Mr le Maire indique également que le porte d'entrée du château d'eau doit être remplacée, l'Entreprise Vachez a fait parvenir un devis, l'ensemble (porte isolée, anti-panique et fermetue 3 points) s'élève à 1950 euros HT, le conseil municipal valide ce devis.

Mr le Maire rappelle que pour ces travaux de remise en état du château d'eau un dossier de demande de subvention DETR a été déposé en préfecture fin janvier.

CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RESEAUX PUBLICS AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Mr le Maire donne lecture de la convention formalisant les modalités juridiques et financières de dissimulation de réseaux ORANGE pour l'opération située : **RD3 tranche 4**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les termes de la convention à passer avec ORANGE pour les enfouissements des équipements de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité situé : **RD3 tranche 4**,
- **De donner** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la dite convention avec ORANGE.

MARCHE POUR LE BALAYAGE DES VOIRIES ET TROTTOIRSADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour le balayage des voiries et trottoirs.

DESIGNE la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement.

DIT que la Commission d'appel d'offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement.

ELIT pour être représenté au sein de la Commission d'appel d'offres mixte du groupement de commandes :

Membre Titulaire : Mr Gilbert PERNET

Membre Suppléant : Mr Eric ROBIN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Mr Thierry Gauthier informe le conseil municipal que la cérémonie officielle pour la remise de la deuxième fleur aura lieu à la Salle des Fêtes le Samedi 28 mai 2016 à 11 heures. Toute la population sera conviée ainsi que les officiels (député, conseiller départemental...).

D'autre part, une réunion a eu lieu avec les employés communaux, Mme Nicole Songy et la Ferme St Antoine pour préparer le fleurissement 2016.

Cette année la commune ne fera pas appelle à l'Association Reims Espoir mais à l'AGICAC Association Châlonnaise de réinsertion de personnes en difficulté sur le bassin de Châlons.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES :

Mr Thierry Gauthier indique que le repas des Sages se tiendra à la Salle des Fêtes le jeudi 10 mars 2016.

AIDE FINANCIERE A L'ASSOCIATION « LA FRETILLANTE » :

Mr Thierry Gauthier fait part au conseil municipal de la demande du Président de l'association de pêche de Matougues « La Frétilante » qui souhaite remplacer son tracteur-tondeuse hors service et qui sollicite une subvention de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord pour allouer une subvention à l'Association « La Frétilante » dont le montant sera déterminé sur présentation du devis et du budget prévisionnel de l'Association.

COMMISSION VOIRIES :

Mr Eric Robin fait le rapport des travaux rue de la Dime et Grande Rue. Il précise que toutes les bouches à clé seront remplacés et les compteurs des particuliers seront implantés en limite de propriété.

Un nouvel itinéraire pour le bus primaire et maternelle a été mis en place. Les enfants sont déposés rue de Haut devant chez Caroline Zimmer.

COMMISSION BATIMENTS :

Mr Gilbert Pernet fait le point sur les travaux réalisés par les agents communaux dans la maison des associations : l'entreprise Mansion a posé les portes. Une salle est complètement terminée.

Concernant la salle des fêtes : l'entreprise Roux sera contactée afin de connaître la date à laquelle elle doit démarrée les travaux de pose des nouvelles portes.

Eglise :

Mr le Maire indique que des travaux sur l'église sont nécessaires et qu'il y aurait lieu de prévoir à cet effet une somme de 8000 euros/ an sur le budget de la commune afin de réaliser cette remise en état.

Mr Gilbert Pernet rencontrera Mr Da Cunha pour faire un état des lieux et définir les priorités.

DISTRIBUTEUR DE PRODUITS FERMIERS :

Mr le Maire rappelle que M et Mme Pascal Songy souhaite implanter courant août-septembre 2016 un distributeur de produits fermiers à l'emplacement de l'ancien abri bus, le conseil municipal donne un accord de principe pour cet aménagement.

Mr le Maire contactera l'ERDF pour le branchement électrique et prendra contact avec Mr François du Département pour s'assurer que rien ne s'oppose à cet aménagement.

Il y aura lieu également d'établir une convention d'occupation du domaine communal et définir un coût de location.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE MATOUGUES :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 43/2014 concernant l'attribution d'une subvention à l'Association Familles Rurales de Matougues pour l'accueil de loisirs extra-scolaire le mercredi après-midi. Il indique qu'il y a lieu de préciser également le montant des subventions allouées pour l'accueil de loisirs pendant les petites et les grandes vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'allouer** les subventions suivantes à l'Association Familles Rurales de Matougues :
 - Accueil de loisirs extra-scolaire le mercredi après midi :**
5 euros par mercredi et par enfant résident à Matougues et effectivement présent,
 - Accueil de loisirs petites vacances scolaires :**
10 euros par jour et par enfant résident à Matougues et effectivement présent,
 - Accueil de loisirs grandes vacances scolaires :**
10 euros par jour et par enfant résident à Matougues et effectivement présent.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE :

Mr le Maire indique que le Centre de Gestion de la Marne assure depuis plusieurs années par voie de convention le suivi en médecine préventive du personnel communal.
Cette convention est arrivée à échéance. Afin de poursuivre le suivi de nos agents, le Centre de gestion nous propose une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Marne.**

COMMISSION INFO :

Mme Marie-Pierre Raux informe le conseil municipal de la réalisation du journal de Matougues pour 2016. La commission se réunira le 29 février pour faire le point. Mais, Mme Raux précise que d'ores et déjà le journal sera plus épuré, les comptes-rendus des réunions de conseil municipal ne figureront plus, prenant beaucoup trop de place et étant déjà affichés et insérés sur le site internet.

Concernant le site internet matougues.fr le nombre de visiteurs progresse, on dénombre 500 visiteurs par mois.

QUESTIONS DIVERSES :

Voiries communautaires :

Mr le Maire indique que cette compétence est encore à l'étude.

Les travaux prévus dans la compétence sont : 1 gravillonnage et les nids de poule, 1 fauchage 2 fois par an.

Tous les autres travaux sont financés par fonds de concours 50/50 CAC/COMMUNE ;

La Communauté de Communes de Jâlons provisionnait 15000 euros de travaux par an, de ce fait la Communauté d' Agglomération nous rendrait 7000 euros en attribution compensatrice.

Commission Scolaire :

Mr le Maire indique que la commission scolaire de la Communauté d'Agglomération propose pour les tarifs de cantine et garderie du périscolaire d'élargir les tranches du quotient familial. La tranche de 800 à 1200 € passerait de 800 à 1600 €, cela permettrait de moduler les tarifs des familles. Autre point, également, une baisse de 10 % sur les tarifs à partir du 2^{ème} enfant.

Le repas de cantine reste plafonné à 5.70 €.

Zone Artisanale :

Mr le Maire indique que Mr Da Cunha est également intéressé pour l'acquisition d'un terrain dans la zone artisanale.

Il indique qu'une rencontre avec le service juridique de la Communauté d'Agglomération a eu lieu. Un modèle de courrier a été transmis. Il sera adressé à Mr Jean-Louis Carré et à sa sœur pour lui signifier les conditions d'achat ou d'échange et proposer une rencontre en mairie avant le 18 mars 2016.

Le point sera fait à la prochaine réunion de conseil du 18 mars 2016.

P us rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h45.

**Le Maire,
Pierre-Marie GILLE**